

Thème : Les juridictions sociales

Date : Vendredi 1er octobre 2021 de 9h30 à 12h30

Lieu : Maison de l'Avocat - 1 rue de Montauban - 72000 Le Mans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Connaître les principales difficultés de ce système : conflits de juridictions, questions préjudicielles, recours, interrogations sur la compétence etc.*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

1 - Présentation et compétences des juridictions

- Ordre administratif
- Ordre judiciaire

2 - Difficultés et conflits de compétence

- Les questions préjudicielles
- Les compétences partagées
- Les stratégies de recours (CJUE, CDH, QPC etc...)

➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive et support powerpoint.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Bernard GAURIAU, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université d'Angers et ancien avocat au barreau de Paris.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.